

Fribourg, le 20 avril 2012

Communiqué de presse

L'information concernant des questions de brevets entre Ethical Coffee Company, Nestlé, et Sara Lee, diffusée le jeudi 19 avril 2012 par l'Office Européen des Brevets (OEB), Bureau de la Haye, appelle les précisions importantes suivantes :

En préambule, il est essentiel de préciser que ce communiqué est extrêmement surprenant en raison de ses erreurs importantes de forme et de fond et de la grave confusion qui pourrait en résulter.

- 1) La forme du communiqué de l'OEB de la Haye est très surprenante car elle ne respecte aucunement les procédures d'informations au sein de l'OEB.

En effet, ce communiqué paraît avoir été établi dans la précipitation, puisqu'il a été émis dans la journée du 19 avril, avant même la rédaction et la notification de la décision écrite aux Parties.

De plus, ce communiqué informe que la société SARA LEE a fait appel de cette décision, alors même qu'aucun appel n'a été déposé contre cette « décision », ce qui s'explique facilement au vu de ce qui précède.

- 2) Cette information précipitée est d'autant plus surprenante qu'elle intervient le jour même où Nestlé SA tenait son Assemblée Générale à Lausanne, Suisse. Simple coïncidence?...

En effet, dans l'environnement concurrentiel actuel dans le domaine des capsules de café, où Nestlé et Nespresso perdent du terrain, ce communiqué contestable sur la forme et sur le fond apparaît à un moment très opportun pour Nestlé, le jour de son Assemblée Générale. De quoi se poser de très nombreuses questions...

- 3) Ceci est encore – étonnamment – renforcé par le fait que le communiqué de l'OEB mentionne une décision rendue sur un brevet, soi-disant protégeant « les dosettes de café Nespresso ».

Cette information est tout simplement fautive puisqu'il n'existe actuellement aucune procédure de cette nature, tant devant l'Office Européen des Brevets que devant les Tribunaux européens et nationaux, concernant des brevets sur des « dosettes » ou des « capsules » de café.

Le communiqué de l'OEB ne se contente donc pas d'enfreindre les procédures habituelles en communiquant en amont avec la presse, il mentionne des éléments qui n'existent tout simplement pas !

En outre, il est manifeste que les déclarations du porte-parole de l'OEB portant sur la portée du brevet et la protection des dosettes, outre qu'elles ne correspondent pas à la réalité, sortent totalement du cadre des communications usuelles et admissibles de l'OEB.

Contact presse

Ethical Coffee Company SA - Jean-Paul Gaillard
Rue de Faucigny 5 – 1700 fribourg - +41 21 947 05 10
JPGaillard@ethicalcoffee-co.com

Le communiqué de l'OEB, déjà hors des procédures applicables par sa communication à la presse, mentionne des éléments qui n'existent purement et simplement pas.

En résumé, l'OEB se penche sur une affaire de machines, finalement assez périphérique, et n'a jamais été saisi par Nestlé pour des questions de « dosettes » ou de « capsules » de café. Il en va de même pour les Tribunaux européens et nationaux.

La concomitance entre cette communication à la Presse, au mépris des procédures en vigueur, ainsi que la confusion engendrée, laissant supposer une victoire de Nestlé sur l'aspect le plus important, soit les « dosettes » ou « capsules » de café, est trompeur, voire troublant.

En effet, on ne peut s'empêcher de penser que cette addition « d'erreurs », publiée à un moment aussi stratégique, ne doit rien au hasard. Au vu des différentes actions illicites, déjà entreprises par Nestlé, notamment dans le domaine de l'entrave à la libre concurrence et de la concurrence déloyale, toute coïncidence fortuite semble difficilement envisageable.

Pour rappel, Nestlé vient d'être condamné à une forte amende par l'Autorité de la Concurrence en France, dans le cadre de l'affaire « Purina » (entente sur les prix et entrave à la libre concurrence), qui a démontré dans cette affaire la réalité de ce type de pratiques.

Ethical Coffee Company ne peut que déplorer le manque de respect de la part du Groupe Nestlé des Règles de base d'une saine et honnête concurrence.

Il semble que le Groupe Nestlé n'ait guère de considération pour l'intérêt du consommateur. L'affaire « Purina » l'a confirmé. Dans ce que l'on appelle désormais « la guerre des capsules », Nestlé confirme ici encore sa volonté d'empêcher le consommateur d'accéder à d'autres capsules, alors que cette pratique se fait en toute légalité dans une majorité d'autres domaines, tels que les cartouches d'imprimantes, les consommables informatiques, etc.

Ethical Coffee Company va faire appel contre cette décision, lorsque celle-ci sera effectivement notifiée. Ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. L'appel contre cette décision se fonde, non pas sur l'importance de la décision, mais bien sur « l'abus manifeste » de la part du Groupe Nestlé des procédures de Propriété Intellectuelle, dans le seul but de faire durer artificiellement des situations de monopole où le risque de l'entrepreneur a été déjà maintes fois rentabilisé pour le Groupe Nestlé.

Nous déplorons cette attitude d'un autre temps et rappelons qu'Ethical Coffee Company a procédé en 2011 à une Saisine de l'Autorité Française de la Concurrence à l'encontre du Groupe Nestlé.

Comme le relevait un éditorial de la presse financière, le vrai intérêt du consommateur est que les partenaires de l'industrie se fassent concurrence dans les rayons des supermarchés, plutôt que dans les Cours de Justice. Nestlé ne semble pas partager cette opinion, alors que nous adhérons totalement à cette idée qui défend l'intérêt du grand public.

Contact presse

Ethical Coffee Company SA - Jean-Paul Gaillard
Rue de Faucigny 5 – 1700 fribourg - +41 21 947 05 10
JPGaillard@ethicalcoffee-co.com

A propos d’Ethical Coffee Company

Fondé par Jean-Paul Gaillard, ex-CEO de Nespresso, Ethical Coffee Company développe et commercialise depuis 2010 en France, puis en 2011, progressivement dans toute l’Europe, des capsules de cafés biodégradables brevetées et compatibles avec l’ensemble des machines Nespresso. Ses capsules innovantes par leur conditionnement se révèlent de qualité supérieure ou égale à la concurrence.

Respect de l’environnement, technologie innovante, recherche de l’authentique sont les valeurs de la marque Ethical Coffee Company. Les capsules de café Ethical Coffee Company sont produites en France.

Ethical Coffee Company s’est entouré d’actionnaires privés et institutionnels du plus haut niveau européen avec, entre autres : 21 Centrale Partners, holding Famille Benetton, Sté Financière St-Honoré, Unigrains, Arthur World Finance (AWF) et l’un des plus grand fonds d’investissement suédois.

Pour plus d’informations : www.ethicalcoffeecompany.com, Mr. Jean-Paul Gaillard, CEO

Contact presse

Ethical Coffee Company SA - Jean-Paul Gaillard
Rue de Faucigny 5 – 1700 fribourg - +41 21 947 05 10
JPGaillard@ethicalcoffee-co.com